

14ème législature

Question N° : 89454	De M. Thierry Lazaro (Les Républicains - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires européennes		Ministère attributaire > Affaires européennes
Rubrique > ministères et secrétariats d'État	Tête d'analyse > affaires européennes	Analyse > entretien. bilan.
Question publiée au JO le : 29/09/2015 Réponse publiée au JO le : 01/12/2015 page : 9599		

Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé des affaires européennes sur le bilan qu'il dresse de son entretien le 1er septembre 2015 avec M. Karl Erjavec, ministre slovène des affaires étrangères.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé des affaires européennes dresse un bilan positif de son entretien avec M. Karl Erjavec, ministre slovène des affaires étrangères. La discussion, qui a permis de souligner la qualité de la relation bilatérale franco-slovène ainsi que la proximité de vues entre les deux pays sur les principaux sujets à l'agenda européen, a essentiellement porté sur la crise migratoire. Craignant que l'annonce de la fermeture prochaine de la frontière hongroise ne conduise les réfugiés à se porter vers la Slovénie pour gagner ensuite l'Autriche et l'Allemagne, M. Erjavec a cependant souligné la détermination de son pays à faire face à un éventuel afflux. Le gouvernement slovène avait mis en place toutes les dispositions nécessaires pour accroître les capacités d'accueil et était soutenu par une opinion publique pour l'heure globalement compréhensive à l'égard des réfugiés. Mais quels que soient les efforts mis en œuvre, il fallait être conscient que les capacités limitées de la Slovénie ne lui permettraient pas de faire face seule à cette crise. Le secrétaire d'État et M. Erjavec ont tous les deux insisté sur le fait que la situation actuelle appelait une réponse européenne globale et solidaire pour préserver la liberté de circulation qui constituait l'un des acquis majeurs de la construction européenne. Ils ont également souligné que cette crise créait une obligation morale envers les pays des Balkans occidentaux qui, en tant que candidats ou candidats potentiels à l'adhésion, devaient eux-aussi pouvoir bénéficier de la solidarité européenne.